

*Questions orales*

comme M<sup>me</sup> Weir, de porter cette cause directement devant la Cour suprême du Canada?

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, il est difficile de discuter de cette affaire de façon logique et sensée, entre autres, à cause des bonds prodigieux que fait la logique du député quand il interprète le jugement du tribunal du Nouveau-Brunswick.

Quelle que soit la décision finale sur ce que dit l'alinéa 51a) de la Loi constitutionnelle, il n'y a absolument aucun fondement juridique à l'idée que les décisions prises par la Chambre ou par le Sénat pourraient être contestées de quelque façon que ce soit. Je souhaite que le député accorde une plus grande confiance à notre profession et cesse d'avancer ces interprétations ridicules.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**LE GOLFE PERSIQUE**

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, les Canadiens s'inquiètent au sujet de la solution de la crise du Moyen-Orient. Certains membres de l'alliance des pays occidentaux et des pays du Golfe comme l'Allemagne, la France et l'Union soviétique recommandent la patience pour laisser aux sanctions approuvées par l'ONU le temps de faire effet. Aujourd'hui, le Canada ne donne pas l'impression de faire partie de ce groupe et ne semble pas poursuivre activement son rôle traditionnel de négociateur pour en arriver à une solution pacifique du conflit.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous dire aujourd'hui pourquoi nous poursuivons l'option de la guerre dans le Golfe au lieu de l'option de la paix?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, la députée n'a manifestement pas suivi ce qui s'est passé tant aux Nations Unies que dans les entretiens que le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont eus avec leurs homologues pendant leur séjour Europe.

• (1440)

Le gouvernement du Canada a toujours préconisé, dans le cadre des Nations Unies et de toutes les autres options, une solution pacifique et diplomatique à la situation dans le Golfe.

Je note que la députée a fait allusion à l'URSS; j'aimerais donc lui lire le compte rendu que la presse a fait des propos que M. Gorbatchev a tenus à Paris: «Ce qui est le plus important, c'est que nous devons agir. Nous devons être résolu et fermes. Il est nécessaire que le Conseil de sécurité se réunisse sans délai pour examiner la situation et prendre une décision. La situation reste dangereuse. Nous ne pouvons pas nous contenter de laisser les choses comme elles sont sans examiner la situation de plus près. Nous en sommes donc arrivés à la conclusion que le Conseil de sécurité devrait agir sans délai.»

C'est exactement ce que pense le Canada. Je suis heureux que cette opinion soit partagée par autant de dirigeants dans le monde.

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, on n'a pas l'impression que le Canada poursuit l'option de paix.

On a entendu dire que l'intervention dans le Golfe coûte 50 millions de dollars par mois et que ce chiffre pourrait quadrupler si les hostilités étaient déclenchées. En période de récession, certaines réductions budgétaires sont inacceptables.

Nous voulons que le vice-premier ministre nous assure aujourd'hui que le fardeau de ces coûts ne sera pas assumé au moyen de réductions dans le financement de services reconnus essentiels à l'échelle nationale comme la santé et le bien-être social, la sécurité et les communications.

**L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, je sais que l'heure de la réunion du caucus libéral est passée, mais la députée devrait en discuter avec son leader parlementaire, le député de Windsor-Ouest. Elle a dit avoir entendu parler d'un coût de 50 millions de dollars par mois. Juste avant son intervention, son leader parlementaire a parlé de 3 millions de dollars. Ils pourraient peut-être se concerter pour en arriver à une moyenne ou un certain équilibre.

\* \* \*

**LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, la garde d'enfants est exonérée de la TPS. Par conséquent, les garderies n'ont pas droit aux remboursements de TPS pour certains intrants comme les jouets, les produits de nettoyage et évidemment, les livres. C'est un exemple de plus de la folie de cette taxe.